

Réduire le risque d'inondation

Les habitants doivent faire face périodiquement à des phénomènes d'inondation d'ampleur variable lors de pluies importantes et/ou prolongées. Plusieurs phénomènes conjuguent leurs effets : ruissellement des eaux de pluie, débordement des cours d'eau et réseaux, remontées de nappes.

En cause : l'urbanisation croissante, l'artificialisation des sols et l'altération du fonctionnement hydrologique des cours d'eau. **Le SAGE entend éviter toute aggravation des risques, assurer une gestion cohérente des eaux pluviales et maîtriser les pollutions liées au ruissellement.**

Intégrer la gestion des eaux pluviales et du ruissellement au plus tôt dans les processus d'aménagement

Les ouvrages de rétention ne peuvent suffire pour limiter durablement les risques d'inondation. Le SAGE vise à agir dès l'amont.

DISPOSITIONS

- **Élaborer des zonages pluviaux** compatibles avec les objectifs du SAGE et les rendre opposables via les documents d'urbanisme
Objectif : 100% du territoire couvert à 3 ans
- Faire de chaque projet d'aménagement urbain l'opportunité d'une **gestion intégrée des eaux pluviales à la parcelle** et d'une **réduction des surfaces imperméabilisées pour limiter le ruissellement**
- **Limiter le ruissellement agricole et forestier** en agissant à l'échelle de la parcelle
Solutions : maintenir une couverture végétale ; créer des haies, bandes enherbées, fossés, mares...

Vers le zéro rejet

À SAVOIR

Le zéro rejet d'eau de pluie dans les réseaux d'assainissement doit devenir la norme pour les premiers millimètres de pluie.

Comment ?

- Limiter l'imperméabilisation, voire favoriser la désimperméabilisation
- Gérer les eaux pluviales à la source en développant les techniques d'hydraulique douces.

Le PLU doit instaurer une limitation de l'imperméabilisation des sols et prévoir la maîtrise des débits de ruissellement.



Quartier des Trois rivières à Stains : les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales sont un plus pour la maîtrise des inondations et la qualité paysagère
Source : SAGE-CEVM



Règlement du SAGE

Il impose, pour tout projet supérieur à 0,1 ha, de gérer à la parcelle les petites pluies courantes

Maîtriser les inondations et vivre avec les crues

Les crues sont une réalité incontournable. Les acteurs du territoire doivent se préparer à ces aléas en développant une culture du risque d'inondation pour préserver la sécurité des personnes et des biens.

DISPOSITIONS

- **Identifier les zones vulnérables**
- **Préserver les « zones d'expansion des crues »* (ZEC) de toute urbanisation ou aménagement**
L'enjeu est de maintenir leur rôle d'amortissement des crues. Les documents d'urbanisme devront être (rendus) compatibles avec le SAGE en identifiant les ZEC et en définissant les règles de protection.
- **Accompagner les collectivités locales** : pôle de ressources facilitant la réalisation des outils de prévention, aide à la sensibilisation, contribution à l'installation de repères de crue...



Règlement du SAGE

Il limite la construction de nouveaux aménagements dans les zones d'expansion des crues*

* Espaces non ou peu urbanisés (ou aménagés) où se répandent naturellement les eaux lors du débordement des cours d'eau. Elles contribuent au stockage momentané des volumes apportés par la crue, à leur ralentissement et écrêtement.



Rétention des eaux de l'Orme des ramoneurs à Moisselles, en prévention des débordements du Petit Rosne
Source : SIAH